



M<sup>e</sup> Valérie CHOMARAT  
36, bd Alexandre Clair  
43000 LE PUY-EN-VELAY

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Valérie Chomarar, à Puy-en-Velay, 36, Bd Alexandre Clair, le 26 décembre 2022, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : SCI S.A.L.S.A.  
**Forme** : Société civile immobilière.  
**Siège social** : Rocles (48300), 5242 Rue de las Costes.

**Objet social** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Durée** : 99 ans.

**Capital social** : (apport en nature : une maison à Rocles, un appartement à Lyon) : deux cent quatre vingt quatorze mille euros (294.000,00 €).

**Co-gérant** : M. Arnaud de la Croix et Mme Sylvie Mounier, épouse de la Croix demeurant ensemble à Lyon (69003), 59, rue de Rabalais.

**Cessions de parts** : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

RCS de Mende.  
Pour avis  
Le notaire.



**SCP POIGNAND - BRUNET - BRUNETEAU**  
Notaires associés  
19, rue des Roses  
21026 DIJON CEDEX

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Romain Brunet, notaire associé de la Société civile professionnelle dénommée Pierre Poignand - Romain Brunet et Marie-Pauline Bruneteau, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office notarial à Dijon et d'un Office notarial à Talant, le 9 décembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en en question. La location de terrains et d'autres biens immobiliers. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'impôt, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

**Dénomination** : QUATRA.

**Siège social** : 2, rue de la Margeride (48200) Saint-Chély-d'Apcher.

**Durée** : 99 ans.  
**Capital social** : mille cinq cents euros (1 500,00 EUR).

Apports en numéraire.  
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Gérant** : M. Alain Combacau, demeurant à Talant (21240), 10, rue Raymond Aron.  
Immatriculée au RCS de Mende.  
Pour avis,  
Le notaire.



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Relative au projet de révision de la carte communale de la commune d'ISPAGNAC

Par arrêté n° AR.080.2022 du 26 décembre 2022, le maire d'ispagnac a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision de la carte communale.

De manière synthétique, la révision de la carte communale permettra de :

- Prendre en compte les évolutions du Site Patrimonial Remarquable (SPR) révisé en 2020 ;
- Traiter la problématique de rétro-tion foncière ;
- Revoir certains partis pris d'aménagement en intégrant notamment les nouveaux projets structurants de la commune (écoquartier communal, aire de camping-cars, zone constructible à vocation d'activités économiques).

A cet effet, M. Yohann Banclion, responsable du service "application du droit du sol" (ADS) du Pôle équilibre territorial et rural (PÉTR) Pays du Gévaudan – Ins-tructeur ADS, a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête déposé en Mairie d'ispagnac - Place Jules Laget - 48320 Ispagnac, du 20 janvier 2023 au 24 février 2023, soit pendant 36 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra adresser ses observations écrites à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : [revisioncartecommunale.ispagnac@gmail.com](mailto:revisioncartecommunale.ispagnac@gmail.com) ou par correspondance : Mairie d'ispagnac - Place Jules Laget - 48320 Ispagnac. La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 24 février 2023 à 17 h. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie d'ispagnac, dès la publication de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables dans les locaux de la Mairie d'ispagnac ainsi que sur le site Internet de la commune : <https://ispagnac.fr>.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'ispagnac, M. Gérard Pedrini, maire d'ispagnac (04 66 44 20 50 ou [mairie@ispagnac.fr](mailto:mairie@ispagnac.fr)). Le suivi administratif ainsi que des informations relatives à ce dossier peuvent être demandés à M. Sébastien Moreau adjoint à l'urbanisme aux mêmes coordonnées.

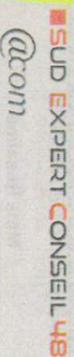
Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil municipal de la Mairie d'ispagnac - Place Jules Laget - Ispagnac (48320) :

- Le vendredi 20 janvier 2023 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
- Le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 de 13 h 30 à 17 h ;
- Le lundi 13 février 2023 de 9 h à 12 h ;
- Le vendredi 24 février 2023 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie d'ispagnac et sur le site Internet de la Commune.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision de la carte communale. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette

approbation.  
M. Gérard PEDRINI  
Maire d'ispagnac.



**CAPLUC KEÉ**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 5 000 €  
**Siège social** : Lou Pont  
48150 LE ROZIER  
819860245 RCS Mende

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 26/12/2022 a décidé de transférer le siège social de Lou Pont, 48150 Le Rozier à La Lauzet, 12520 Paulhe, à compter du 26/12/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Pour avis,  
Le président.



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Selon procédure adaptée

Marché de travaux

**Organisme acheteur** : Travaux de réaménagement des bâtiments administratifs du siège de Florac

**Lieu d'exécution** : place du Palais 48400 Florac-Trois-Rivières.

L'accès aux documents de la consultation est gratuit et toutes les informations sont disponibles dans le règlement de consultation, et dans le dossier de consultation, à télécharger sur les sites : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et aussi sur le site Internet du Parc national des Cévennes : <http://www.cevennes-parcnational.fr>

**Date prévisionnelle de démarrage des travaux** : mars 2023.  
**Présentations divisées en lots** : oui.  
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

- Lot 1 : menuiseries intérieures - Code CPV 45210000
- Lot 2 : doublages - cloisons - plâ-fond - Code CPV 45421141.
- Lot 3 : ferronnerie - serrurerie - Code CPV 45450000.
- Lot 4 : chapes - carrelages - taines - Code CPV 45430000
- Lot 5 : sols souples - Code CPV 45440000
- Lot 6 : peintures - Code CPV 45311000
- Lot 7 : électricité - Code CPV 45311000.
- Lot 8 : plomberie - sanitaire - ventilation - Code CPV 45330000.
- Lot 9 : nettoyage - Code CPV 45450000.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1. Prix des prestations	50
2. Valeur technique des prestations	50

**Date limite de réception des offres** : 27/01/2023 à 12h00  
**Visite recommandée du site**, sur rendez-vous.



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Commune du Pont-de-Montvert  
Sud Mont-Lozère

**Mise en conformité de l'ouvrage public d'alimentation en eau potable : prise d'eau de Caguetfer**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2022- 347 - 002 du 13 décembre 2022, le projet de mise en conformité de l'ouvrage public d'alimentation en eau potable de la prise d'eau de Caguetfer, dont les périmètres de protection immédiate et rapprochée sont situés sur le territoire de la commune du Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère, est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité, et de distribution d'eau potable au public;
- Une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune du Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère, du lundi 9 janvier 2023 (9h) au vendredi 10 février 2023 (12 h).

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune du Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère.  
M. Yves Hébrard, ingénieur des mines, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie du Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère :

- lundi 9 janvier 2023 de 9 h à 12 h,
- mercredi 25 janvier 2023 de 9 h à 12 h,
- vendredi 10 février 2023 de 9 h à 12 h.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en mairie du Pont de Montvert Sud Mont Lozère aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- les observations du public devront être :

- soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie du Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère,
- soit adressées, par écrit, à la mairie du Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère - le Pont-de-Montvert - rue des écoles - 48220 Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère - à l'attention de M. le commissaire enquêteur - "enquête de mise en conformité prise d'eau Caguetfer"
- soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie du Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère :
- soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [ep.aep.caguetfer@gmail.com](mailto:ep.aep.caguetfer@gmail.com) (ces observations seront publiées sur le site internet de l'Etat).

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie du Pont-de-Montvert Sud Mont-Lozère ainsi qu'à la Préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être consultée par le public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) à la rubrique "Publication/enquêtes publiques/autres enquêtes publiques".

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique par arrêté.

Pour le préfet, et par délégation,

le sous-préfet de Florac,  
secrétaire général par intérim  
Signé : David Ursulet.

**SARL ABG ALU 2000**  
SARL A associé unique en liquidation  
au capital de 8 000 €  
**Siège social** : avenue de la Gare  
48800 VILLEFORT  
432 045 490 RCS Mende

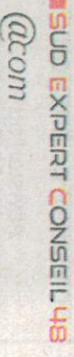
**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12/12/2022, à Villefort, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Thierry Souchon, demeurant 26, rue de la Vignette, 48800 Villefort, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à avenue de la Gare, 48800 Villefort. C'est à cette adresse que la correspondance doit être adressée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectuée en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de commerce de Mende.  
Pour avis.



**FLORENT ARRUFAT SAS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 €  
**Siège social** : le village  
48000 SAINT-ÉTIENNE-DU-VALDONNEZ

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Etienne-du-Valdonnez du 27/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée.  
**Dénomination** : FLORENT ARRUFAT SAS.  
**Siège** : le Village, 48000 Saint-Etienne-du-Valdonnez.  
**Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
**Capital** : 1 000 euros.

La prise d'intérêts ou de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, notamment par voie de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés.

La gestion de son portefeuille de titres de participations.

- Toutes prestations de services et de conseils.
- L'exercice de tous mandats de direction au sein de toutes sociétés.
- Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières.

L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous ou non bâtis.

**Exercice du droit de vote** : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : la cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrement** : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président** : M. Florent Arrufat, demeurant le village, 48000 Saint-Etienne-du-Valdonnez. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mende.  
Pour avis,  
Le président.